

Les ERP

Le 27 février 2012, dans le cadre de l'option JSP, les élèves ont assisté à un cours dispensé par Mr X. ODO, chef d'établissement, qui leur a expliqué les rudiments en matière de prévention et de sécurité dans les ERP (Etablissements Recevant du Public).

1. Classification des ERP :

Les ERP sont classés suivant leur activité ou « type » et leur capacité ou « catégorie ».

Le type est désigné par une lettre correspondant au style d'établissement :
Installés dans un bâtiment (ex : musée), ou plus spécifiques (ex ; refuge de montagne) ou de grande hauteur (ex ; tour de contrôle).

La catégorie par un chiffre, correspondant au nombre de personnes accueillies dans l'ERP.
Ainsi, le collège Saint Bruno est classé R, 3^{ème} catégorie (pour établissement d'enseignement pouvant accueillir de 301 à 700 personnes)

2. Les risques et accidents dans les ERP – la responsabilité :

La diversité des ERP explique le grand nombre d'accidents possibles et la difficulté à les gérer.

- Le risque majeur reste le risque d'incendie, pouvant être du, entre autres, à une fuite de gaz ou un court-circuit.
- Les risques inhérents aux personnes elles-mêmes (chutes, blessures, accidents, intoxications, épidémies) sont également fréquents.
- Les risques liés à des catastrophes naturelles tels que les inondations ou encore les tremblements de terre restent négligeables dans notre région mais possibles!

Dans tous les cas, c'est au directeur de l'ERP concerné que revient la responsabilité du risque encouru ou en tous cas la gestion immédiate de l'accident.

3. Comment gérer l'accident dans un ERP ?

On a recours à différents types de dispositifs adaptés à la situation à gérer.

Il existe des protocoles spécifiques qui doivent être connus du chef d'établissement et appliqués avec sang-froid : Pour un incendie par exemple, évacuation, appel des secours, premiers gestes d'urgence à donner aux personnes.

4. La prévention de l'accident :

Pour diminuer les risques d'accidents, on met en œuvre un maximum de moyens adaptés à la situation.

Dans la conception même de l'ERP (nombreuses normes auxquelles le constructeur doit de plier), dans l'équipement de l'ERP (détecteurs de fumée, déclencheurs d'alarme, extincteurs, portes coupe-feu, bornes lumineuses de sortie de secours et chemins d'évacuation), et dans la maintenance et l'entretien (vérifications périodiques du système électrique).